

DELIBERATION N° 2015/214

Approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU)

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 6 août 2015,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2010/235, approuvant la création d'un syndicat d'un mixte de transports urbains du Grand Nouméa,

VU l'arrêté HC/DAIRCL n° 51 du 30 août 2010, portant création du syndicat mixte des transports urbains dénommé « Syndicat Mixte des Transports Urbain du Grand Nouméa (SMTU)»,

VU les délibérations n° DEL-2015-12 et DEL-2015-13 du 26 mai 2015 portant modification des statuts du SMTU du Grand Nouméa et approbation du règlement intérieur du comité syndical du SMTU du Grand Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2015/55 du 15 juin 2015,

La commission municipale intitulée « Aménagement du Territoire, Développement Economique, et Développement Durable », entendue en séance du 27 juillet 2015,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Il est approuvé la modification des statuts du SMTU. Les statuts modifiés, annexés à la présente délibération, prennent effet à compter de la date de l'arrêté du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

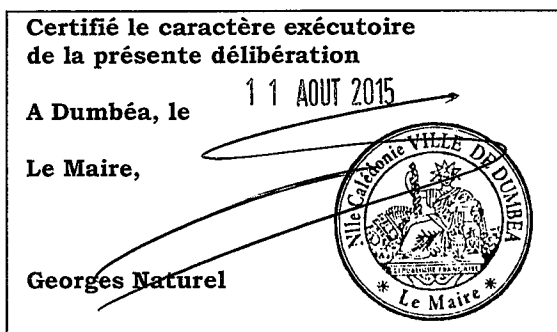
ARTICLE 2/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de trois mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3/

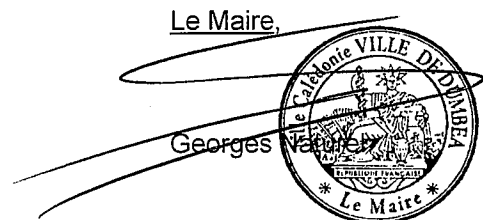
Le Maire de la Ville de Dumbéa, est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République et notifiée au Syndicat Mixte des transports Urbains du Grand Nouméa ainsi qu'aux collectivités membres, et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 6 AOUT 2015



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 6 AOUT 2015



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	2
DAF	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
DST	-	1
SMTU	-	1
Commune Mont-Dore	-	1
Commune de Nouméa	-	1
Commune de Païta	-	1